

*Document à l'attention du*

*GT issu du CTSA*

*du 5 novembre 2019*



## **Projet de feuille de route sur l'accompagnement RH de la réorganisation territoriale**

La réforme territoriale, qui vise à renforcer les capacités de pilotage stratégique de l'Education nationale en région, va conduire à une évolution des conditions d'exercice dans les services déconcentrés.

Elle s'accompagne d'une modernisation du fonctionnement des trois académies avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public et son accessibilité dans tous les territoires.

La mise en œuvre de cette réforme doit reposer sur la qualité de la conduite du changement et l'accompagnement des agents.

Dans ce contexte, la région académique s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir :

1. Un dialogue approfondi tout au long de la réforme ;
2. Un accompagnement individualisé et collectif des agents, notamment ceux des services régionaux et interacadémiques ;
3. Un accompagnement particulier des personnels d'encadrement dans la conduite du changement.

### **Axe 1 – Un dialogue social approfondi tout au long de la réforme**

#### *Engagement n°1 : renforcer le dialogue social*

Un groupe de suivi RH de la réforme territoriale est mis en place au niveau de la région académique avec des déclinaisons académiques.

Présidés par les SGA, ce groupe est composé des représentants des organisations syndicales siégeant en CTSA.

Il se réunit de manière régulière pour échanger sur les modalités d'accompagnement RH de la réforme et s'assurer du suivi de leur bonne mise en œuvre.

#### *Engagement n°2 : associer les agents à la réforme*

Les agents sont associés et régulièrement informés des changements à venir. Ils doivent bénéficier d'une information complète et transparente sur l'organisation cible des services académiques de manière à donner du sens à leur action.

Un dispositif d'accueil et d'information est mis en place au sein de chaque académie selon les modalités les plus adaptées (newsletters, réunions d'information générale, réunions spécifiques pour les services concernés, entretiens individuels...).

## **Axe 2 – Un accompagnement individualisé et collectif des agents, notamment pour ceux des services régionaux et interacadémiques**

*Engagement n°3 : mettre en place une formation et un suivi personnalisé pour les agents susceptibles d'effectuer une mobilité fonctionnelle*

La réforme territoriale se traduira par la création de services régionaux et interacadémiques. Un suivi personnalisé sera mis en place pour les agents appelés à effectuer une mobilité fonctionnelle :

- Un parcours de formation individualisé est proposé à tout agent concerné par une mobilité fonctionnelle. Organisé au plus près de l'agent, ce parcours s'appuiera sur ses compétences métiers et celles requises par le poste d'accueil.
- Période d'immersion dans le nouveau service.
- Mobilisation de la PFRH (plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines).

*Engagement n° 4 : favoriser les mobilités géographiques souhaitées*

- Bourse des postes : Les trois académies s'engagent à publier tous leurs emplois définitifs vacants dans un espace commun et consultable par l'ensemble des personnels de la région académique ;
- Autorisation spéciale d'absence pour la découverte de la nouvelle affectation ;
- Mobilisation des dispositifs financiers d'accompagnement des mobilités (prime de restructuration de service, complément indemnitaire d'accompagnement...) et dispositifs indemnitaires spécifiques si besoin.

## **Axe 3 – Un accompagnement particulier des personnels d'encadrement dans la conduite du changement**

*Engagement n° 5 : offrir à tout agent chargé d'encadrement un dispositif d'accompagnement à la conduite du changement*

Les agents chargés d'encadrement seront l'élément moteur de la réforme à conduire. Ils devront être en mesure de mettre en place les nouvelles organisations et bénéficieront à ce titre d'un accompagnement professionnel.

Des formations leur seront proposées en matière de pratiques managériales et de conduite d'équipes en situation de changement.

Des événements favorisant la cohésion des équipes nouvellement constituées seront également organisés.